

Forêt : vous avez un projet de plantation ou de replantation ?

Actualités

- **Intégration par COFOGAR de l'équipe technique de la Coopérative des Producteurs de Bois (CPB)**

Des difficultés économiques, rencontrées à la suite de la tempête KLAUS, ont conduit CPB à envisager une cessation d'activité. Afin d'éviter une aggravation de sa situation financière et une dispersion de l'équipe technique ainsi que de son savoir-faire, COFOGAR a proposé de reprendre les 4 salariés techniques et administratifs à compter du 1^{er} septembre 2011.

Notre objectif est commun : poursuivre l'activité en place, dans le même esprit et répondre le plus efficacement possible aux attentes des sylviculteurs gersois, haut-pyrénéens et ceux des Pyrénées-Atlantiques en matière de sylviculture et de vente de leurs bois.

Cette reprise s'effectue sans difficultés, les méthodes de travail



et les politiques commerciales de nos coopératives respectives étant très proches.

- **«Alliance Forêts Bois»**
Une union entre les Coopérative du grand Sud-Ouest

Demain, le bois sera un matériau de plus en plus demandé, alors que l'économie forestière est déjà malmenée.

Face à une ressource raréfiée faisant suite aux tempêtes et aux problèmes sanitaires, à des marchés fluctuants et mondialisés soumis à des crises économiques brutales, les 3 Coopératives du Grand sud ouest : CAFSA ,COFOGAR et FORESTARN, ont proposé une solution : celle d'une alliance, autour d'un objectif commun : préparer l'avenir de nos forêts pour mieux servir vos intérêts de sociétaires.

C'est avec cette volonté affirmée et, conformément à la mission qui leur a été confiée lors des assemblées générales 2011, que les 3 coopératives se sont regroupées au sein d'une Union de coopératives : «ALLIANCE Forêts Bois».

Chacune d'elles est aujourd'hui,

- **Fonds Régional Carbone en Midi-Pyrénées**

La Région Midi-Pyrénées vient de mettre en place son "Fonds Régional Carbone". Celui-ci vise à compenser les émissions de gaz à effet de serre qu'elle même génère par son propre fonctionnement à travers les projets structurants qu'elle finance dans les entreprises et les territoires.

En pratique : Des opérateurs comme votre coopérative peuvent soumettre à un financement régional des projets de replantation de parcelles forestières dégradées, ou peu productives, nécessitant un changement d'essences à la replantation. Celles-ci peuvent avoir

Taillis à Courte Rotation (TCR) : des subventions possibles



En zones de coteaux et de plaines, certains terrains agricoles, récemment inexploités, peuvent bénéficier d'aides pour la plantation de Taillis à Courte Rotation (TCR) à vocation papetière ou d'énergie naturellement renouvelables. Tous les départements et communes ne sont pas éligibles. Les arrêtés définissant les conditions d'attribution et la liste des communes éligibles sont consultables sur le site www.crfp-midi-pyrenees.com

Le TCR est un itinéraire sylvicole particulier qui associe rapidité et productivité. Les bois produits sont destinés à deux débouchés : fibre papetière et filière énergétique.

Destinés à se développer, ces débouchés doivent permettre au propriétaire de vendre ses bois à court terme (5 à 10 ans).

Les essences à utiliser pour le TCR sont peu nombreuses car elles doivent répondre à plusieurs critères : facilité d'installation, vitesse de croissance, capacité de régénération, pour l'essentiel. Les espèces «championnes» sont l'eucalyptus et le robinier faux-acacia. Le sylviculteur choisira l'une ou l'autre en fonction des caractéristiques stationnelles de sa parcelle et de son objectif de production.

La durée d'une rotation peut s'étendre de 5 à 10 ans. Pour l'eucalyptus, on veillera à l'installer dans

des sites où le risque de gel est limité ainsi que sur des sols acides à neutres. Il est important de noter que seul ce dernier est subventionné pour la production de fibres papetières. De plus, suite aux dégâts observés dans les années 80, il est obligatoire de souscrire une assurance contre le gel.

Bien que plastique, le robinier sera à éviter sur les sols trop compacts et hydromorphes. Il préfère en effet les sols légers à dominante sablo-limoneuse. Si des exploitants agricoles sont intéressés par ce système sylvicole, ils peuvent se faire connaître auprès du service forestier de la chambre d'agriculture, qui pourra étudier un éventuel projet de boisement.

En Midi-Pyrénées, des subventions peuvent être accordées, sous certaines conditions, pour l'implantation sur terrains agricoles, de TCR à vocation



Tempête Klaus : bilan 2011

Trois ans après la tempête Klaus de janvier 2009, les travaux de nettoyages et de reconstructions se poursuivent. Il est l'heure de dresser un bilan sur les opérations réalisées en 2011.

Toutes essences confondues, un travail remarquable a de nouveau été accompli durant cette année avec plus de 600 ha de surfaces déposées en demande d'aide.

Le montant d'aide s'élève donc à plus de 1 100 000 € soit 98 % de

taux de consommation. Ces excellents résultats sont à mettre aux crédits des acteurs de la filière forestière, qui du propriétaire aux entrepreneurs, on su se mobiliser. Des financements pour poursuivre le travail engagé seront de nouveau disponibles en 2012.

Exercice	Surface	Financements	Consommation
2009	77.14 ha	267 573.04 €	99.98 %
2010	717.05 ha	1 661 923.12 €	96.58 %
2011	622.77 ha	1 110 781.00 €	98.58 %
Total	1416.96 ha	3 040 277.16 €	

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter :

- le CRPF Midi-Pyrénées, Gaëtan CHETAILLE - tél. 06.89.38.28.73. - mail : gaetan.chetaillé@crpf.fr
- la Coopérative (COFOGAR) - tél. 05.62.61.79.10. - mail : didier.costes@cofogar.com

Sylviculture : mise en régénération d'une chênaie

La régénération naturelle du chêne fait souvent le bonheur des promoteurs des grandes forêts publiques, avides de «laissons faire la nature». Cette solution, économiquement avantageuse, est tout à fait adaptée au renouvellement des peuplements de chênes sessiles et pédunculés en fin de vie.

Il convient néanmoins de tuer l'idée préconçue «ça va repartir tout seul». Découvrons ensemble d'autres expressions telles que «semenciers», «cloisonnement sylvicole», «dépassement»...

L'adaptation à la station :

Avant de songer à régénérer votre chênaie, il convient de savoir si cette essence est bien adaptée à la station forestière en présence.

En effet, contrairement à certaines idées reçues, la présence du chêne et/ou de ses semis n'indique qu'il soit réellement en place au niveau stationnel. Il convient donc d'effectuer une analyse de sol et de se référer s'il existe à un catalogue des stations. Un technicien forestier pourra également vous renseigner dans ce domaine.

D'une manière générale le chêne pédunculé nécessite des terrains mieux alimenté en eau et plus riche que le chêne sessile. Pour plus de détails, de nombreuses documentations sont également disponibles sur les sites dédiés à la sylviculture.

Identifier une parcelle propice à la régénération :

Suite aux grandes tempêtes et périodes de sécheresses, un grand nombre de chênaies ont perdu des arbres adultes susceptibles de produire des glands. Il se peut que ces arbres, appelés semenciers, viennent à manquer où soit mal répartis sur la parcelle rendant la mise en régénération inenvisageable du fait d'une mauvaise répartition des semis qui viendraient sur la parcelle.

Dans un cas idéal, 80 semenciers par hectare sont nécessaires, mais suite à ces aléas naturels on compte plutôt sur une cinquantaine d'individus avec une possibilité de complément de régénération par plantation.

La bonne santé des semenciers garantie également un bon ensemencement aussi bien en qualité qu'en quantité. Ceux-ci doivent être sains avec des houppiers équilibrés et une qualité de bois correct.

Les grandes étapes de la mise en régénération d'une parcelle (source : Etude du Groupe de Référence Chêne du Gers) :

n-2 : Coupe de taillis pour la mise en lumière du sous-étage avec éventuellement un broyage de la végétation concurrente. Dans le cas des parcelles sinistrées par une tempête, la coupe des chablis est indispensable avec éventuellement un prélèvement d'arbre encore en place.

n-1 : Coupe d'ensemencement, après sélection dans la mesure du possible de 60 à 80 semenciers par hectare. Broyage des rémanents d'exploitation.

n : Glandée

n+1 : Création de cloisonnement d'exploitation peut être réalisé pour améliorer la qualité de la coupe définitive à venir (préservation des semis). Les cloisonnements ont une largeur de 6 m et sont positionnés tous les 25 m d'axe en axe.

